



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-571

Ottawa, le 2 décembre 2005

MSNBC Canada Corp.

L'ensemble du Canada

Révocation de licence

1. MSNBC Canada Corp. (MSNBC) a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 connue sous le nom de MSNBC Canada.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à MSNBC à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>